

## AFFICHAGE

SRH-16-17-104

### Psychologues

Affectations à temps partiel et à temps complet au sein des écoles primaires et secondaires.



#### Êtes-vous prêts pour de nouveaux défis?

Vous souhaitez faire une différence dans la réussite scolaire ou l'épanouissement personnel et social des élèves par de l'accompagnement et du soutien?

✓ **Nous aussi!**

Vous désirez mettre à profit vos connaissances et votre expertise pour le bien-être des élèves?

✓ **Venez nous rencontrer.**

Vous êtes disponible à temps plein ou quelques jours par semaine; maintenant ou à compter du mois d'août?

✓ **Vous êtes les bienvenus!**

#### Votre futur environnement de travail comprend :

- Une équipe de plus de 250 professionnels engagés, passionnés et soucieux du développement des élèves;
- Des réunions cliniques et multidisciplinaires où les discussions sont centrées sur les solutions créatives;
- Des gestionnaires impliqués et inspirants;
- L'esprit d'équipe : un savoir-être qui fait notre renommée;
- Des projets emballants, innovants, avant-gardistes;
- Un secteur d'activités à la hauteur de vos aspirations.

#### Nature du travail

L'emploi de psychologue comporte plus spécifiquement des fonctions de prévention, de dépistage, d'aide et d'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, d'évaluation du fonctionnement psychologique et mental ainsi que de détermination d'un plan d'intervention dans le but de favoriser la santé psychologique et de rétablir la santé mentale des élèves en interaction avec leur environnement et de les soutenir dans leur cheminement scolaire et leur épanouissement personnel et social.

#### Description de la fonction

- Participe à l'élaboration et la mise en application du service de psychologie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.
- Contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention.
- Planifie et effectue l'évaluation du fonctionnement psychologique et mental des élèves, notamment de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation, et de l'élève atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par une ressource professionnelle habilitée à le faire.
- Sélectionne et utilise des outils psychométriques standardisés reconnus, effectue des entrevues et procède à des observations, analyse et interprète ces observations et les données recueillies.
- Détermine un plan d'intervention en psychologie dans le cadre d'un plan d'intervention pour répondre aux besoins de l'élève.
- Participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et à la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action.
- Participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention.
- Collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
- Aide le personnel enseignant à préciser la nature de la problématique, le conseille et le soutient dans leur démarche éducative.

- Suggère et applique des solutions ou des stratégies propices à l'amélioration des conditions de réussite de l'élève ou d'un groupe d'élèves.
- Planifie, organise et anime des activités de formation.
- Intervient auprès d'élèves, de groupes d'élèves ou de parents, les assiste dans l'identification des difficultés, les soutient dans l'exploration de solutions et au besoin, leur propose des ressources.
- Conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.
- Conseille et soutient les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire et leur propose des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève ou d'un groupe d'élèves.
- Peut être appelé à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et propose des pistes de solution.
- Développe et maintient des relations avec les représentantes et représentants des organismes partenaires, du réseau de la santé et des services sociaux et des commissions scolaires.
- Prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire.
- Rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.
- Elle ou il contribue au développement en expertise auprès de ses différents collègues de travail.

### Qualifications requises

Être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.

### Exigences particulières

- Très bonne maîtrise du français, tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Bonnes capacités d'analyse et de synthèse.
- Sens de l'organisation du travail et gestion des priorités.
- Autonomie.

### Condition de travail et traitement

Le salaire varie entre **45 918\$ et 87 064\$** annuellement, selon un horaire hebdomadaire de 35 heures. À ce salaire s'ajoute une prime de rétention variant entre 6,7% et 9,6% du traitement, selon les conditions en vigueur de la convention collective.

### Programme d'accès à l'égalité à l'emploi

La Commission scolaire de la Capitale applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature.

### Offre de service

Les candidates et candidats doivent poser leur candidature en transmettant leur curriculum vitae accompagné de leurs diplômes par courrier électronique à : [srh2@cscapitale.qc.ca](mailto:srh2@cscapitale.qc.ca). **Le processus de recrutement est en continu jusqu'au 30 juin 2017, à 16 h.**



**MARIE-EVE JACQUES**  
Coordonnatrice par intérim

2017-05-05

**Les qualifications des candidates et candidats pourront être vérifiées au moyen de tests.  
Seules les personnes retenues seront convoquées**